



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE AU 15 JANVIER 2020

Frais de Transaction TTC :

Les honoraires comprennent la rédaction du mandat de vente, la mise en place de la communication sur divers supports publicitaires, les visites, la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

- Rémunération forfaitaire de 4 000 euros sur les biens inférieurs à 100 000 euros.**
- 5 % sur les biens entre 100 001 euros et 250 000 euros.**
- 4 % sur les biens entre 250 001 euros et 320 000 euros.**
- 3 % sur les biens entre 320 001 euros et plus.**

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

LES ESTIMATIONS SONT GRATUITES